



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

EN DATE DU 17 OCTOBRE 2009 - Clermont

[des raisons techniques ne nous permettent pas de restituer l'intégralité des débats et échanges intervenus lors de l'assemblée générale ; aussi, exceptionnellement, ce procès-verbal ne sera rédigé que par extraits].

Monsieur le Président, après les formalités d'usage d'accueil des participants, nomme les personnalités présentes afin que chacun puisse les interpeller lors de la séance des questions-débat. La parole est également donnée à M. Lionel Ollivier, maire de la commune d'organisation de cette assemblée.

Ces discours d'ouverture prononcés, la parole est à Monsieur Douet, secrétaire général de l'association pour la présentation du rapport d'activité.

Monsieur Douet, Secrétaire Général de l'UMO revient sur le rôle de partenaire direct et essentiel de l'UMO auprès collectivités locales de l'Oise. Il rappelle l'objet de l'association qui est de faciliter l'exercice des missions des élus locaux, leur permettant de mieux répondre aux exigences croissantes requises par l'exercice de leur mandat local.

Il s'attarde donc sur les quatre missions essentielles de l'association.

L'une des missions de l'association est de fournir conseil et expertise juridiques sur l'ensemble des problématiques de gestion locale, par une assistance permanente. Ainsi, 644 consultations juridiques ont été traitées en 2009 ayant pour principaux thèmes l'urbanisme, le fonctionnement du conseil municipal et le statut de l'élu, la police administrative ou encore l'école.

Il revient également sur la mise en place, en collaboration avec le cabinet d'avocat Goutal-Alibert et Associés des « Juribus », consultations juridiques délocalisées, assurées par le cabinet d'avocat qui vient alors à la rencontre des élus, amenés à présenter leurs préoccupations juridiques. Une seule date au cours de cette années 2009 avec 12 communes ayant bénéficié d'une réponse personnalisée et immédiate, qui plus est apportée par un avocat spécialiste.

L'autre grande mission de l'association est de dispenser de la formation aux élus locaux, selon un programme annuel progressif, proposant des thèmes en prise directe avec l'actualité et les enjeux de l'administration locale.

Attachés à ce que cette activité profite à tous, il indique qu'il n'y a aucun frais pédagogique et que les formations sont librement accessibles sur la base de la cotisation annuelle que verse la collectivité. Seule une participation pour frais de restauration est demandée, payable par la collectivité, grâce aux crédits de formation ouverts au budget.

Il revient également sur la qualité et l'adaptation de nos actions de formation qui se traduit notamment par l'évaluation systématique de chacune des actions réalisées, à l'aide d'un questionnaire écrit, portant tout à la fois sur les conditions pédagogiques et matérielles de nos formations.

Tout ces efforts sont reconnus par les pouvoirs publics, puisque depuis plus de 10 ans, est délivré à l'association l'agrément nécessaire pour dispenser de la formation aux élus.

Sur le plan purement quantitatif, de septembre 2008 à juillet 2009, notre association a porté à l'affiche 6 sujets différents, répartis en 9 stages, suivis par 562 stagiaires, à raison de 9 à 10 sessions dispensées par semestre avec un coût moyen par formation de 1656€.

Les thèmes abordés cette année étaient l'initiation à l'urbanisme, l'initiation aux finances locales et la gestion budgétaires, les fondamentaux de la commande publique, les relations communes/associations, le statut de l' élu, Réussir ses interventions orales et Fédérer et animer une équipe municipale.

La mission de l'UMO est également de traiter, analyser et diffuser l'information, principalement par la voie de sa revue papier bimestrielle « La Lettre de l'UMO », de sa lettre électronique mensuelle « les Brèves de l'UMO » et de son site internet.

Il indique que l'UMO s'attache, dans ce domaine, à concevoir et à fournir des outils concrets, très accessibles, et adaptés aux besoins et à la réalité du mandat d' élu local.

Concernant la Lettre de l'UMO, il précise que l'association diffuse 5682 exemplaires par an aux adhérents mais également à de nombreux partenaires. Concernant les principaux thèmes abordés dans cette publication, on trouve notamment, le remboursement de frais des élus, la taxe locale d'équipement, l'habitat indigne, la police administrative en matière de bruits et nuisances, les brocantes et vide-greniers, le conseil municipal...

Concernant le site internet, il observe que 13 847 connexions ont été recensées cette année. De nombreux documents sont disponibles relatifs à la formation, aux compte rendus de réunions et constitue également une source d'informations plus généralistes et propres au fonctionnement de l'association.

Suite aux élections municipales de 2008, un annuaire des maires et présidents d'EPCI a également été édité, imprimé à 2000 exemplaires et distribué gratuitement aux collectivités et partenaires isariens. Il a été réalisé grâce aux partenariats avec notamment : le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise...

La mission d'information de l'association l'amène également à organiser pendant la période hivernale, 9 réunions intercantionales qui ont eu pour thème « le maire employeur (animé par le centre de gestion de la fonction publique de l'Oise) et « la relation ordonnateur/comptable » (animé par la Trésorerie Générale).

Enfin, l'UMO a une mission historique qui consiste à représenter et défendre ses adhérents, chaque fois que leurs intérêts sont menacés, en interpellant les pouvoirs publics, opérant une médiation dans certains litiges, désignant ses représentants afin de siéger dans différentes instances de réflexion et de décision.

Ainsi, l'année écoulée a mobilisé notre association sur des dossiers lourds d'enjeux tels que la répartition des frais de scolarité, l'école numérique rurale, la réforme de la taxe professionnelle, le remboursement anticipé de la FCTVA, les préoccupations diverses en matière de services publics locaux, la Grippe A et le plan de vaccination ou encore la sécurité routière.

Par ailleurs, l'association représente les maires du département dans de nombreuses institutions. A titre d'exemple, cette année, des désignations ont été opérées au sein de la commission départementale pour la sécurité routière, la commission départementale de présence postale, le conseil départemental de l'éducation nationale ou encore le pôle de lutte contre l'habitat indigne.

Il remercie les adhérents de l'association pour la confiance qu'il témoigne envers l'association et insiste sur les valeurs qui fondent l'action quotidienne de l'UMO : Détermination, disponibilité, énergie, solidarité et mutualisation.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Douet pour son exposé complet et détaillé, et cède ensuite la parole à Monsieur Ternacle, Trésorier de l'UMO pour la présentation du rapport financier.

Monsieur Ternacle, Trésorier de l'UMO présente le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2008.

Les comptes définitifs de l'exercice 2008, arrêtés par le conseil d'administration, se présente de la façon suivante :

- Le compte de résultat fait ressortir un résultat excédentaire de 23 284 euros contre 3914 euros pour l'exercice précédent qui se répartit comme suit :
- Les produits d'exploitation d'un total de 422 955 euros sont composés :
 - o Des subventions d'exploitation pour 138 400 euros
 - o Des ventes et prestations pour 284 113 euros
 - o Des reprises et transferts de charges pour 442 euros
- Les dépenses d'exploitation d'un total de 399 593 euros sont composées principalement :
 - o Des autres achats et charges externes pour 320 391 euros
 - o Des rémunérations du personnel pour 52 408 euros
 - o Des charges sociales pour 22 133 euros
 - o Des impôts et taxes pour 291 euros
 - o Des dotations aux amortissements et autres charges pour 4 370 euros

Des produits financiers sont constatés pour 13 251 euros, des charges financières pour 12 635 euros, des produits exceptionnels pour 276 euros et des charges exceptionnelles pour 88 euros. L'impôt sur les bénéfices est de 354 euros.

En définitive, le résultat de l'exercice est un excédent de 23 284 euros.

Ces comptes vous sont présentés pour approbation.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Ternacle pour cette présentation détaillée et complète des comptes de l'association et donne ensuite la parole à Monsieur Letarnec, commissaires aux comptes.

Monsieur Letarnec, commissaire aux comptes : «En exécution de la mission que vous m'avez confiée, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 de l'Union des Maires de l'Oise. Je vous rappellerais préalablement que ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration et qu'il m'appartient d'apporter une opinion sur lesdits comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France, lesquelles requiert la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Je vous rappelle aussi qu'un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données de vos comptes annuels et qu'il consiste aussi à apprécier les principes comptables suivis, ainsi que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

A l'issue de mes contrôles, je certifie que les comptes annuels de votre association sont réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la clôture dudit exercice.

La deuxième partie de mon rapport concerne la justification des appréciations relevant de l'article 823-9 du Code de commerce. Les appréciations auxquelles nous avons procédé, porte notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble. Cette partie n'appelle pas de commentaire particulier.

Enfin la troisième partie de ce rapport concerne les vérifications et informations spécifiques. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

J'ai aussi un rapport dit « spécial » sur les conventions réglementées, en vertu de l'article 612-5 du Code de commerce. En pratique, il y a toujours, comme pour l'année précédente, une seule convention réglementée, à savoir la location des murs auprès de la société HLM du département de l'Oise, ainsi que de parkings, le tout situé rue Jean-Baptiste Boyer.»

Monsieur Vasselle soumet les rapports du trésorier et du commissaire aux comptes aux remarques éventuelles. Aucun commentaire n'étant formulé, ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité. La parole est à Monsieur Ternacle pour présenter le barème des cotisations pour 2010.

Monsieur Ternacle : «Le conseil d'administration a proposé, à l'issue de l'examen des comptes 2008, **une augmentation de 3% des cotisations** pour l'année 2010. »

Il détaille, par strate de communes, les incidences d'une telle proposition.

Il précise que le projet soumis intègre l'augmentation annoncée des cotisations de l'AMF.

Monsieur Vasselle soumet ce projet de barème de cotisations aux voix de l'assemblée générale. Aucune opposition ou abstention n'étant formulée, le barème est adopté à l'unanimité.

Le président passe au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. En l'absence de remarque éventuelle, le commissaire aux comptes est renouvelé dans ses fonctions.

Avant la suspension de la séance plénière, le président fait part à l'assemblée de toutes les informations relatives à l'organisation du Congrès des Maires de France. Il remercie également les partenaires financiers présents lors de cette assemblée avant d'inviter les participants à rejoindre les divers ateliers.

11H. Réunion, de nouveau, en assemblée plénière

Avant de continuer la séance par la traditionnelle série de questions réponses aux personnalités présentes, Monsieur Vasselle proclame les résultats concernant le renouvellement d'une partie des membres du conseil d'administration. Ainsi, sont élus :

▪ pour l'arrondissement de Beauvais

Monsieur Lucien Bouchez, Maire d'Haudivillers avec 272 voix

Monsieur Guy Maillard, Maire de Saint-Germer-de-Fly avec 273 voix

Monsieur Jean-Pierre Gilles, Maire de Montagny-en-Vexin avec 274 voix

▪pour l'arrondissement de Clermont

Monsieur Edouard Courtial, Maire d'Agnetz avec 270 voix

Monsieur Alain Vasselle, Maire d'Oursel-Maison avec 267 voix

▪ pour l'arrondissement de Compiègne

Monsieur Alain de Paermentier, Maire de Ressons-sur-Matz avec 272 voix

Monsieur Robert Ternacle, Maire de Le Meux avec 273 voix

▪ pour l'arrondissement de Senlis

Monsieur Jean-Pierre Bosino, Maire de Montataire avec 270 voix

Monsieur Gérard Manoussi, Maire d'Apremont avec 274 voix

▪ pour les EPCI

Monsieur Patrick Floury, Président de la communauté de communes de la Basse Automne avec 273 voix

Monsieur Jacques Pinsson, Président de la communauté de communes La Ruraloise avec 272 voix.

Une fois les débats terminés, **Monsieur Vasselle** remercie les participants et les intervenants avant d'introduire les discours de clôture des diverses autorités locales.

Seul le prononcé fait foi

Monsieur Yves Rome, Président du Conseil Général : « Il y a un an, quasiment jour pour jour, je vous disais à l'occasion de la précédente assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise, mon souci, et celui de tous les responsables de collectivités locales, de tout mettre en œuvre pour faire face aux conséquences sociales, économiques et financières de la crise qui frappe si profondément notre pays.

Je vous avais dit, alors, combien le rôle de l'élu local est déterminant dans ce contexte, tant il est vrai que nous sommes le plus souvent le dernier rempart. Et par là même, nous demeurons souvent le dernier espoir pour nos concitoyens qui, à la suite d'un licenciement ou à force de difficultés financières, ne peuvent plus s'en sortir, ne peuvent plus assurer des conditions de vie décentes à leur famille.

J'avais souligné également devant vous le rôle déterminant du couple commune-département. En effet, l'action de nos collectivités locales est déterminante en cette période de crise, pour garantir un niveau d'investissement public conséquent et apporter ainsi des réponses immédiates aux attentes de nos administrés, tout en préparant l'avenir de nos territoires.

Faut-il rappeler que les collectivités locales assurent aujourd'hui près de 73% de l'investissement public, qu'elles participent à elles seules à près de 11% du Produit Intérieur Brut de notre pays. A la clé, vous le savez bien, ce sont autant de marchés qui sont proposés le plus souvent à des entreprises, petites et moyennes, de notre département, concourant du même coup à soutenir leur activité, à préserver ou à créer des emplois.

Et je vous avais précisé aussi, tout particulièrement dans le contexte économique et social que nous connaissions, combien il serait paradoxal, pour ne pas dire plus, qu'une campagne insidieuse puisse se déployer, pour faire de nos collectivités le bouc émissaire tout désigné des difficultés du pays, au prétexte qu'il y aurait trop de communes en France, et des départements ou des régions au rôle mal défini...

Déjà, ces discours simplistes et démagogiques commençaient à se déployer avec de plus en plus de vigueur. Ainsi, que n'a-t-on pas entendu ces derniers mois pour justifier les prochaines réformes de la fiscalité locale et des collectivités territoriales. Il y aurait, je cite, « trop d'élus, trop coûteux, trop d'échelons territoriaux, très mal organisés et n'ayant de cesse de créer toujours plus d'emplois publics et donc trop d'impôts ». Pourtant, le sens de la formule, aussi populiste soit-elle, ne saurait à lui seul justifier une réforme ! Sachons ne pas nous laisser abuser par ces fausses évidences !

« Trop d'élus » nous dit-on, alors je veux rappeler devant vous, Mesdames et Messieurs les Maires de l'Oise, qu'il existe dans notre pays 550 000 élus locaux, dont 95% sont bénévoles, et que la réforme envisagée, consistant à supprimer la moitié des conseillers généraux et des conseillers régionaux, ne concernera au final que 1% des élus, soit 3000 élus de moins. Quel progrès !

L'économie d'échelle annoncée serait au maximum de 70 millions d'euros, c'est-à-dire 0,03% des budgets locaux et, à titre de comparaison, moins que l'augmentation du budget de l'Elysée qui est passée depuis 2008 de 32 à 112 millions d'euros ! Soit 80 millions d'euros à rapprocher de l'économie attendue de 70 millions d'euros.

A moins que la remise en cause des élus locaux n'aille plus loin encore, puisque, comme l'a soulevé André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF, le projet de réforme pourrait prévoir, au nom d'une soi-disant meilleure gouvernance des petites communes, de supprimer 100 000 élus municipaux, 1/5ème de l'existant, en baissant pour cela d'un cran le nombre légal de conseillers municipaux fixé par strates de communes.

Ce sont pourtant ces élus menacés, pour la plupart bénévoles, qui assument un travail de proximité indispensable, et qu'il faudrait alors sans doute remplacer par des agents publics...et rémunérés. Et les économies annoncées pourraient bien être, en fait, de véritables surcoûts !

« Trop d'échelons territoriaux » nous dit-on aussi, mais pourtant, chacun doit savoir qu'en Europe, tous les pays de l'Union comptent au moins 4 échelons de collectivités - communes, départements, régions, Etat - et que la seule particularité de la France est d'avoir 36 000 communes et, en conséquence, plusieurs centaines de milliers d'élus municipaux. Ne nous y trompons pas, on doit se demander si, à plus ou moins long terme, la philosophie profonde de la réforme annoncée n'est pas de réduire fortement, et brutalement, le nombre de communes !

Une menace qu'a clairement laissé entendre Monsieur BALLADUR, auteur de ce fameux rapport et, par ailleurs, grand spécialiste des collectivités locales et de la France rurale !

Et puis, que n'entend-on pas dire encore : « les collectivités créeraient trop d'emplois publics et contribueraient ainsi au déficit public ». Franchement, et au-delà des clivages partisans qui sont si éloignés des partenariats que nous savons instaurés entre nous, je répondrai à cette offensive contre les collectivités, comme l'a fait il y a quelques jours Jacques PELISSARD, Président UMP de l'Association des Maires de France.

Je le ferais en vous disant, avec lui, que « les maires et les responsables de collectivités locales ne créent pas de nouveaux emplois pour le plaisir, mais pour répondre à des besoins nouveaux, à des missions transférées et à des compétences supplémentaires à exercer ».

Est-il besoin en effet de rappeler à quel point les compétences de nos collectivités se sont élargies au fil des ans ? A quel point ces collectivités et leurs élus remplacent, dans tant de domaines, un Etat désengagé et désargenté ? Faut-il encore souligner à quel point nos collectivités mènent quantité de politiques publiques dynamiques dans une foule de secteurs ? Est-il besoin de rappeler à quel point encore ces politiques locales jouent, dans la crise actuelle, un rôle d'amortisseur social et combien nos collectivités sont impliquées et actives dans les plans de relance !

Mais en contre-point de nos actions volontaristes, chaque jour, hélas, nous pouvons faire le constat du désengagement de l'Etat, avec la fermeture de nombreux services publics - perceptions, DDE, DDA, bureaux de postes.- avec la réforme de la carte judiciaire après celle de la carte militaire, avec les fermetures de classes et d'écoles chaque année plus nombreuses, et demain l'hôpital public menacé directement.

Faudrait-il encore oublier la dette de l'Etat envers les collectivités locales, du fait de la compensation très insuffisante des transferts de compétences décrétés ces dernières années par nos gouvernants.

Difficile, dans ces conditions, d'être convaincu et rassuré par les propos de Madame Lagarde, Ministre de l'économie, qui déclarait « qu'il n'est pas question de diminuer les ressources des collectivités et que l'Etat se porte garant de la compensation absolue ». Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent!

Et manifestement l'ancien premier ministre Alain JUPPE n'y croît guère lorsqu'il déclare, le 8 octobre dernier dans Sud-ouest, que « le Président SARKOZY avait promis une compensation euro par euro de la suppression de la Taxe professionnelle, mais avait oublié de nous dire "pendant un an seulement" ». D'ailleurs, Monsieur JUPPE n'a-t-il pas lui-même durement jugé ses comportements en déclarant : « Ils se foutent du monde ! ».

Mes chers collègues,

Nous sommes donc en première ligne, souvent bien seuls, vous et nous. Et nous sommes encore là, communes et département, pour permettre à l'Etat de trouver les financements nécessaires à la réalisation de certains investissements programmés par lui, dans le cadre notamment de son plan de relance.

Le Conseil général de l'Oise a même pris toutes ses responsabilités et a engagé un vaste Plan de soutien à l'économie isarienne pour, face à la crise que nous traversons, encourager l'investissement des communes et poursuivre les grands chantiers départementaux ; et, ainsi, soutenir et accompagner l'économie locale qui en a bien besoin.

Et vous le savez bien, le travail « main dans la main » accompli par le département et les communes de l'Oise, dans le cadre notamment du Plan de soutien à l'économie locale que je mentionnais à l'instant, permet en 2009 au Conseil général d'investir avec vous 450 millions d'euros et de générer, au total, plus de 1 milliard d'euros dans l'économie départementale.

D'un montant initial de 50 millions d'euros, portée à 53 millions d'euros en juin dernier, l'enveloppe de l'aide aux communes votée par le département est ainsi destinée à aider les communes isariennes à financer leurs investissements et à développer de nouveaux services pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Pour accompagner encore davantage vos collectivités, nous avons mis en place cette année une centrale d'achat public, une première en France, vous apportant ainsi sécurité juridique, gain de temps et économies.

Avec la constitution de l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise, nous mettons à votre disposition une assistance technique, juridique et financière dans tous les domaines de la gestion locale.

Pour mener avec vous les plus importantes opérations d'aménagement et la réalisation d'équipements publics structurants, nous avons mis en œuvre la Société d'Aménagement de l'Oise.

C'est, pour chacun de ces exemples et de ces nouveaux outils, ce que l'on peut appeler l'alliance irremplaçable de l'initiative locale et de la solidarité départementale, pour tous et partout sur le territoire isarien !

Je pense donc que nous ne devons pas nous résoudre à accepter une remise en cause, injuste et injustifiée, de la décentralisation qui, en un quart de siècle, a permis à nos communes et à nos territoires de connaître tant de réalisations et de politiques publiques qui contribuent à rendre meilleure la vie quotidienne de nos concitoyens.

Pour ma part, je considère que l'échelon communal et les maires incarnent parfaitement l'esprit républicain ; celui qui consiste à assurer, à tous et partout, le bien public et la poursuite de l'intérêt général, pour faire vivre, par une action concrète et quotidienne, la République de la proximité, celle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité véritables. Tout comme je sais que depuis plus de 200 ans déjà, le couple commune-département est la colonne vertébrale de notre république, qui s'illustre d'abord par l'écoute quotidienne des besoins et la proximité des réponses apportées.

Ce couple communes-département qui est clairement la cible des réformes gouvernementales, ainsi qu'Edouard Balladur le confirme en déclarant le 13 octobre: « Il ne faut pas supprimer purement et simplement le département, mais le mettre progressivement sous l'aile de la région. Au couple départements-communes qui a été la structure française depuis deux siècles, on va substituer le couple régions-communautés de communes ». On ne saurait être plus clair !

C'est pourtant notre action inlassable, mes chers collègues, ce sont nos collectivités locales, partenaires, qui garantissent encore, au quotidien, la cohésion sociale dont notre pays a besoin. C'est dire que la remise en cause qui nous menace est bien plus grave encore par les périls indirects qu'elle fait peser sur l'unité de notre République !

Si demain, un bouleversement du paysage institutionnel venait brouiller les relations de confiance établies entre les communes et les départements, si demain une réforme, très parisienne en fin de compte, venait remettre en cause le couple commune-département qui fonde la République, il faudra très peu de temps pour en mesurer les funestes conséquences, et plus précisément sur l'espace rural, premier laissé pour compte de l'élite urbaine et très parisienne.

Les réformes annoncées témoignent toutes, en effet, d'une méfiance à l'égard des élus locaux. Elles portent en elles un risque bien réel de recul des libertés locales, au premier rang desquelles figure le principe constitutionnel de libre administration des collectivités et la liberté des élus locaux de moduler librement les taux de fiscalité locale. Ces réformes annoncées marquent, foncièrement, la fin de la décentralisation initiée par Gaston Defferre en 1982 et engagent, au contraire, un mouvement de recentralisation :

- le Département étant relégué au rôle de prestataire de services de l'Etat ;

et les communes considérées comme toutes justes bonnes à gérer l'état civil.

Or, le département et la commune, forts des liens solides qui les unissent, restent et doivent rester le cœur battant de la République. Car cette République, ce sont nos collectivités qui la font vivre au quotidien, en proximité avec nos concitoyens.

Et quand je parle du Département et des communes, je parle évidemment aussi des hommes et des femmes qui les font vivre, je parle bien sûr des élus locaux attachés au territoire dont ils ont la charge.

Or, le projet de loi portant sur la réforme des collectivités territoriales bouleverse fortement l'architecture de la démocratie locale.

Comme l'a écrit l'ancien premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN, et avec lui une vingtaine de sénateur UMP, « la diminution du nombre d'élus locaux ne peut constituer un objectif premier de la démocratie. Opposer élus et électeurs est qui plus est démocratiquement dangereux. En remplaçant la fiscalité locale par des dotations budgétaires nationales, nous disons que la République décentralisée est en recul ; qu'il s'agit là d'un risque démocratique et budgétaire ».

Mes chers collègues,

Je veux le dire solennellement ce matin,

Avec le transfert massif de l'imposition locale sur les ménages résultant de la disparition de la taxe professionnelle (les ménages supporteraient demain 73% de la fiscalité locale contre 48% aujourd'hui),

Avec l'affaiblissement du lien entre les territoires et les entreprises, les collectivités n'étant plus intéressées fiscalement au développement économique local,

Avec l'étranglement financier de nos collectivités qui découle à la fois de la réduction progressive de la compensation de la taxe professionnelle et de l'accroissement des besoins, notamment dans le domaine de la solidarité,

Avec la suppression annoncée de la clause de compétence générale pour les départements et les régions,

Avec, pourrions-nous ajouter, la non compensation pour nos collectivités de la mise en œuvre de la taxe carbone et la stagnation des dotations de l'Etat, qui progresseront moins que l'inflation, comme programmé dans le projet de Loi de finances pour 2010,

C'est bien l'autonomie financière des collectivités locales qui est visée, et par là même le rôle péréquateur du Département si essentiel pour nos territoires les plus fragiles. Je vous le dis, comme d'ailleurs avant moi Philippe Laurent, président de la commission des finances de l'Association de Maires de France, qui réagissant au Projet de réforme, déclare : « Les collectivités vont perdre 4/5ème de leur pouvoir fiscal. Avec sa réforme, le gouvernement étouffe peu à peu les collectivités locales. C'est très insidieux ».

Les conséquences en seraient bien plus graves qu'il n'y paraît au premier abord.

Avec la disparition de la taxe professionnelle c'est un autre outil de la péréquation en faveur des communes défavorisées qui disparaîtra. En 2009, le Conseil général a redistribué 14 674 732,02 € millions d'euros à 517 communes de l'Oise au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle. A ce jour, personne ne sait s'il sera remplacé, et par

quoi. Que deviendront les petites communes pour lesquelles ce fonds représentait jusqu'à 30% de leurs recettes.

Dans ce contexte de big-bang territorial, je pense qu'une question simple se pose aujourd'hui à nous, élus locaux, responsables de collectivités territoriales : au regard des évolutions législatives annoncées, combien de projets attendus par mes administrés ne pourront plus voir le jour dans ma commune ?

Avant que l'irréparable ne soit commis, mesurons ensemble ce que le couple communes-département rend possible aujourd'hui, et ce que les réformes programmées mettraient en péril dès demain.

Depuis 5 ans, dans l'Oise, nous avons œuvré ensemble pour renforcer la cohésion territoriale de notre département, pour dépasser notamment le risque de fracture entre une partie nord, plus rurale, et une partie sud, plus francilienne.

Cela s'est traduit, par exemple, par le choix que nous avons fait d'une proximité accrue du service public départemental avec vos administrés, au moyen particulièrement des 15 Maisons du Conseil général déjà implantées dans vos territoires, des 27 Maisons de la Solidarité et des Familles, des 18 Centres Routiers Départementaux, des 5 Unités Techniques Départementales, auxquels il convient d'ajouter les 41 casernes de pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Pour soutenir vos projets et contribuer ainsi au maintien de services de qualité à la population et à l'attractivité des territoires, nous avons agi ensemble pour favoriser un développement équilibré des communes isariennes et la valorisation de leur patrimoine.

Cela s'est fait, vous le savez, au travers de Contrats de développement territorial sur trois ans, élaborés avec vos structures intercommunales, au travers aussi des aides aux communes et à leurs groupements pour financer les projets d'aménagements et d'équipements.

Autant de dispositions qu'il sera, pour l'essentiel, très difficile au Conseil général de faire perdurer si, demain, la Loi et les contraintes budgétaires nouvelles nous privaient de notre compétence générale et des moyens d'agir. Et je ne vois pas qui prendra, mes chers collègues, le relai du département pour épauler les communes.

Ainsi, posons-nous la question : comment seraient assurée, demain, la restauration de nos églises, les travaux d'assainissements, l'implantation de stations d'épuration, la construction de salles polyvalentes ou de gymnases, si le Conseil général était privé par le législateur de la liberté d'intervenir au titre de l'aide aux communes ?

Il en est de même, chers collègues, dans des domaines clés tels que le logement et la rénovation urbaine. Aujourd'hui, notre collectivité s'est fortement engagée à vos côtés et s'est dotée d'outils innovants pour agir efficacement. Je pense notamment à la création en octobre 2004 du Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement qui, au moyen d'une contractualisation financière avec la Région, a déjà permis la création de plus de 3000 logements sociaux et la rénovation de près de 14 000 autres.

Nous avons encore mis en place, en 2007, un Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise pour faire face collectivement à l'explosion du coût du foncier. L'acquisition, d'ores et déjà, de près de 200 hectares, va permettre la production de plus de 450 logements.

Là aussi, il est peu probable que nous soyons encore en capacité, et en droit, d'intervenir demain dans ces domaines pourtant cruciaux pour les communes de l'Oise et pour leurs habitants. Et je ne sais pas qui prendrait alors le relai !

Voilà, mes chers collègues, ce que souhaitais rappeler devant vous, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise.

Etre au côté des élus locaux, au côté des communes isariennes, est une vocation majeure du Conseil général que j'ai l'honneur de présider. Faire cela, c'est prendre en compte les réalités locales, c'est travailler spécifiquement pour chacune de vos communes. Et, tout autant, par notre partenariat fiable et fidèle, reconnaître le dévouement avec lequel vous agissez inlassablement pour le bien-être de nos concitoyens.

Dans un contexte d'incertitudes et de menaces, lié à une situation financière extrêmement difficile, encore aggravée par des projets de réformes qui constituent, à mes yeux, de profonds reculs, je ne perds pas de vue l'ambition qui nous anime depuis 5 années.

Cette ambition, c'est de bâtir avec vous, avec vos communes, un partenariat renforcé pour construire l'Oise que nous appelons de nos vœux. Un département solidaire avec les siens et avec tous ses territoires, un département harmonieux et soucieux de créer les conditions de son développement durable, un département innovant et attractif, qui agit dans la proximité tout en préparant l'avenir.

Et cette ambition que nous devons affirmer, c'est ensemble, communes et département, que nous pourrons la réaliser ! Merci de votre attention. »

Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie : « C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je participe à votre Assemblée générale de rentrée.

Je remercie particulièrement le Président VASSELLE qui a su faire de cette Assemblée Générale un lieu d'échange et de dialogue.

C'est vraiment peu dire que les thèmes choisis pour cette AG concernent les élus locaux. Ils sont en plein dans l'actualité puisque la loi de finances actuellement en débat à l'Assemblée Nationale comporte un volet qui doit réformer la taxe professionnelle et qu'un autre projet de loi réformant les collectivités territoriales devrait bientôt le rejoindre.

Il y a beaucoup de choses à dire sur ces sujets qui, on n'en est malheureusement pas assez conscients, concernent notre avenir individuel et collectif.

Il y a beaucoup de choses à dire sur ces sujets qui, on n'en est malheureusement pas assez conscients, concernent notre avenir individuel et collectif.

Une remarque d'abord pour rappeler, comme je l'ai dit l'an dernier, qu'une réforme territoriale n'était peut-être pas la priorité au moment où nous avons à affronter une des plus importantes crises qu'ait connue l'économie moderne, que nous n'en sommes pas sortis et que personne ne peut dire quand nous en sortirons vraiment. On peut se demander pourquoi tant de précipitation. J'ai bien ma réponse, mais je ne veux pas polémiquer.

Il n'en demeure pas moins que si j'ai bien compris, la question centrale qui doit être traitée toutes affaires cessantes est celle du conseiller territorial, et par voie de conséquence le raccourcissement du mandat des conseillers régionaux. Le reste, l'essentiel, sera fait plus tard.

C'est vrai qu'on touche là un vrai sujet : faire des économies. L'enjeu est en effet considérable puisqu'il s'agit de 70M€. De quoi à n'en pas douter contribuer de manière significative à la diminution du déficit du budget de l'Etat : 116 milliards d'euros, auxquels il faudra ajouter les 40 milliards du grand emprunt.

Nous aurons au moins appris que 2 à 3000 élus valent moins que quelques traders. Prendre les conseillers généraux comme boucs émissaires des difficultés que nous avons à affronter est « *quelque peu démagogique, ce qui fait toujours plaisir* ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Alain Juppé, il y a une semaine dans une interview au journal Sud-Ouest.

Disant cela je ne conteste pas la nécessité d'une modernisation de notre organisation territoriale. Je pense simplement qu'on a mis la charrue avant les bœufs, qu'il fallait d'abord parler de clarification des compétences. La question du « qui fait quoi ? » est la plus importante pour la vie démocratique elle-même. Notre regretté collègue Adrien ZELLER avait d'ailleurs formulé une proposition simple en la matière : un partage contractuel de l'exercice des compétences Région par Région.

Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faut supprimer les Conseils généraux. Ils ont une proximité irremplaçable avec les territoires, une vocation et des missions qui sont complémentaires de celles du Conseil régional. À vouloir tout mélanger on risque très sérieusement de s'enliser et de perdre un temps précieux au moment où notre pays à besoin de se mobiliser pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux.

Partout ou presque en Europe ce sont les Régions qui portent le développement économique et l'aménagement du territoire. Elles ont assez de recul pour travailler dans le long terme et suffisamment de proximité pour être des foyers de dynamisme et d'innovation, s'appuyant sur des femmes et des hommes.

Si nous demandons une clarification des compétences et surtout une affectation de moyens leur permettant de les exercer, sans pour autant que cela entraîne la disparition d'un niveau de collectivité, c'est tout simplement parce que nous avons l'habitude de travailler ensemble, de nous coordonner. Dans le domaine économique, nous savons que, sur les dossiers d'envergure, il est beaucoup plus facile de rassembler une commune, le département et la Région, qu'il l'est quelque fois de le faire avec les différents services extérieurs de l'Etat.

Pour le tourisme, nous travaillons, je pense pouvoir le dire, efficacement tous ensemble. Sur les grands enjeux d'aménagement du territoire, les Régions du Grand bassin parisien ont montré à travers le C8, que j'ai contribué à relancer, leur capacité ont construire une vision et une volonté communes. Le projet Picardie Roissy en est une des premières concrétisations.

Si nous arrivons à travailler ensemble, quelques fois dans des délais records quand il s'agit de défendre l'intérêt de nos territoires, nous avons tous des problèmes de clarification de compétences avec l'Etat.

Soit nous sommes sollicités pour financer des projets qui sont de sa responsabilité, comme le canal à grand gabarit. Soit nous devons mettre en place des moyens pour réparer les absences ou les retraits.

On touche là un des sujets majeurs de la réforme, qui est celui de la clause générale de compétences. La retirer aux départements et aux régions revient à nous interdire d'exercer notre rôle de solidarité et d'accélérateur d'innovation dans bien des domaines, qu'il s'agisse de la vie associative, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'aide aux territoires. Ce sont des pans entiers de l'action publique qui se trouveraient ainsi menacés. Nous ne pourrions plus intervenir sur l'Université Technologique de Compiègne, nous n'aurions pas pu intervenir sur le financement de la rocade de Beauvais, financer les emplois solidaires, participer à la rénovation du domaine de Chantilly, financer les programmes du Fond régional d'appui aux Pays de Picardie et de logements.

Derrière ce sont des femmes et des hommes menacés dans leurs pratiques et dans leurs projets.

Ce n'est pas un sujet abstrait que nous traitons. C'est en définitive de la vie quotidienne de nos concitoyens dont il s'agit. J'ajoute qu'il s'agit d'une véritable régression, d'une recentralisation brutale, en contradiction avec les traités européens qui prévoient la libre administration des collectivités.

La question des financements au fond, s'inscrit dans la même logique, qui consiste à limiter la capacité d'initiative des collectivités. C'est tout le problème de la réforme de la taxe professionnelle.

C'est particulièrement vrai pour les Régions. Tout d'abord, le Gouvernement « *veut remplacer une responsabilité fiscale par des dotations. En faisant ainsi il met les collectivités sous tutelle et la décentralisation recule; pour moi, ce n'est pas acceptable* ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Jean-Pierre RAFFARIN.

Nous avons appris à devenir méfiants sur les dotations qui, pour ne prendre que l'exemple de celle qui correspond à l'exercice de la compétence transports, initiée d'ailleurs par un Gouvernement de Gauche, se traduit par un décalage croissant avec les dépenses nécessaires pour faire face aussi bien au fonctionnement du service qu'aux investissements.

S'agissant de la taxe professionnelle, si j'ai bien compris, la situation est encore pire puisqu'il s'agirait d'une compensation dégressive. « *c'est tout de même se foutre du monde ! le gouvernement cherche la provocation* ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Alain JUPPÉ.

Au-delà, c'est toute la question du lien entre l'impôt et l'intervention de la collectivité qui est posée. C'est aussi le risque encouru de voir casser la fabuleuse machine à investir que sont nos collectivités qui, il faut encore le rappeler, assurent 75% de l'investissement public.

Monsieur le Ministre, notre organisation territoriale, si elle est loin d'être parfaite, est un des piliers du modèle français, un des fondements de notre vie démocratique.

S'il est nécessaire d'y apporter des améliorations, comme il est nécessaire de procéder à une véritable réforme fiscale globale, en agissant dans la précipitation, vous prenez le risque de déstabiliser et de diviser notre Pays, qui plus que jamais a besoin de se rassembler pour faire face aux difficultés.»

Monsieur Eric Woerth, Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat : « C'est avec plaisir et intérêt que je participe aujourd'hui à l'Assemblée Générale de l'Union des Maires de l'Oise sur le thème de la réforme institutionnelle et financière.

Depuis 20 ans, nous avons approfondi la décentralisation, transféré de nombreuses compétences aux collectivités locales, créé de nouveaux échelons d'administration, mais nous avons peu réfléchi aux structures mêmes de notre organisation sur le terrain ni au paysage de la fiscalité locale.

Cette situation ne pouvait plus durer.

Deux réformes d'ampleur vont enfin être engagées :

- La réforme territoriale,
- Celle de la fiscalité locale.

Je le sais, l'ampleur de ces chantiers bouscule les habitudes et crée de l'inquiétude chez les élus.

Je suis donc heureux de pouvoir revenir sur ces sujets.

Sur la réforme territoriale et la réforme de l'Etat

1. La réforme territoriale part d'un constat : l'organisation territoriale de la France doit évoluer. Le statut quo n'est plus possible.

Ce constat, n'est ni de droite ni de gauche. L'immense majorité des élus locaux le partagent, parce qu'ils vivent quotidiennement la complexité de notre système administratif. Et ce n'est évidemment pas une mise en accusation de telle ou telle majorité politique. Tous, nous avons créé et empilé des structures sans jamais avoir eu le courage d'en supprimer.

En vérité, la principale faiblesse de la décentralisation, c'est qu'elle ne s'est pas accompagnée, pour l'Etat comme les collectivités locales, d'un effort d'adaptation de notre organisation territoriale. La décentralisation s'est peut être trop résumée, jusqu'à présent, sur des transferts de compétences sans jamais toucher aux structures. C'est là sa principale limite qui nourrit, au demeurant, si souvent la polémique entre l'Etat et les collectivités locales.

Le projet de réforme que propose Brice Hortefeux repose sur quatre axes majeurs :

1. Le premier : réorganiser les collectivités autour de deux pôles :
 - Un premier pôle communes-intercommunalité, qui constitue l'échelon local de proximité, au plus près du citoyen ;
 - Un pôle région-département avec une réforme simple et pragmatique pour en assurer le rapprochement : la création de conseillers territoriaux qui siègeront à la fois au conseil général et au conseil régional. Un même élu pour deux collectivités locales, c'est le gage d'une meilleure complémentarité des actions menées par chacune de ces collectivités.
2. Le deuxième axe de cette réforme est de simplifier le paysage de l'intercommunalité en achevant la couverture intercommunale, en supprimant les chevauchements et les niveaux superflus. Nous nous donnons un objectif ambitieux mais réaliste d'achever et de rationaliser la carte de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2013.
3. Le troisième axe de la réforme, c'est la liberté de créer des métropoles, même si notre département n'est pas le plus concerné, afin de permettre aux grandes agglomérations de soutenir la compétition avec leurs concurrentes européennes et internationales en leur offrant un cadre institutionnel plus adapté ;
4. Enfin, nous voulons clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités et, dans cette perspective, aboutir à un encadrement plus efficace et plus respectueux des compétences de chaque niveau de collectivité, des cofinancements. Qui peut expliquer à nos concitoyens cet enchevêtrement qui leur empêche d'identifier clairement qui fait quoi aujourd'hui dans nos territoires ? La confusion et la complexité nuisent à la clarté des choix publics. Il ne faut donc pas s'étonner que personne ne soit réellement incité à maîtriser la dépense publique locale.

2. L'Etat lui-même ne reste pas à l'écart de la réforme. En demandant au Gouvernement d'engager la modernisation de l'administration locale du pays, le Président de la République souhaite poursuivre et amplifier la réforme de l'Etat amorcée aux lendemains de son élection.

Comme vous le savez, nous poursuivons le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique.

Quand à la réforme administrative, elle avance à grands pas dans tous les ministères, et notamment à Bercy où la fusion des services de la comptabilité publique et de ceux des

impôts a été réalisée début 2008, ce qui va permettre, par exemple, de mettre en place et de généraliser progressivement un guichet fiscal unique sur l'ensemble du territoire ; ou encore, de mieux répondre aux besoins des collectivités locales en leur offrant un conseil financier plus complet et plus réactif.

En ce qui concerne l'Oise, 3 services des impôts des particuliers sont d'ores et déjà ouverts depuis avril dernier à Beauvais, Clermont et Méru.

2 autres seront lancés d'ici juillet prochain à Creil et Compiègne. Restera à traiter le cas du CDI orphelin de Senlis (en 2011). En ce qui concerne l'accueil fiscal de proximité, comme sur l'ensemble du territoire, il est en place depuis septembre 2009. Le pôle de recouvrement spécialisé sera quant à lui créé au 1^{er} juillet 2010. Enfin, en ce qui concerne la direction départementale des finances publiques, l'Oise est en troisième vague. Nous l'attendons donc en principe pour le 1^{er} semestre 2010.

Si nous engageons aujourd'hui la réforme des services déconcentrés, c'est que l'Etat territorial, pas plus que les collectivités locales, n'échappe à la critique. Depuis 1982, son organisation n'a que très peu évolué.

La RGPP, c'est donc aussi un nouveau visage de l'Etat au niveau local, à compter du 1^{er} janvier prochain, dans l'Oise comme dans l'ensemble des autres départements.

L'Etat régional sera resserré à Amiens autour de huit directions régionales : rectorat, culture, agriculture, écologie, aménagement et logement, finances, entreprises, cohésion sociale et l'agence régionale de santé.

Pour ce qui concerne le département, partant d'une grande dispersion des services départementaux, la réforme consiste à les rassembler en trois grandes directions départementales à vocation interministérielle, afin de répondre au mieux à la demande des usagers, dont vous êtes, et cela sous l'autorité du préfet.

Vous trouverez ainsi à votre service, la direction départementale des territoires, qui regroupe l'équipement et l'agriculture, celle de la cohésion sociale avec les affaires sociales et la jeunesse et sports et celle de la protection des populations, qui rassemble les services vétérinaires, la concurrence et la consommation.

Il s'agit d'être prêt à fonctionner pour le 1^{er} janvier.

Des « préfigurateurs » ont été désignés par le Premier ministre cet été :

- Pour la Direction départementale des territoires, M. Alain DE MEYERE, actuel directeur de l'équipement et de l'agriculture ;
- Pour la Direction de la protection des populations, M. Patrick DROUET ;
- Pour la Direction de la cohésion sociale, M. Bernard DEPRET, l'actuel directeur des affaires sanitaires et sociales.

Ils sont chargés des questions relatives aux ressources humaines, de regrouper leurs nouveaux services de façon cohérente à Beauvais, et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes d'information. Dans cette perspective, chacun établira un projet de service en concertation avec ses personnels. C'est un travail difficile, mais il est indispensable pour vous garantir la qualité du service public que vous êtes en droit d'attendre de l'Etat dans l'Oise.

Au 1^{er} janvier, ces préfigurateurs deviendront probablement les nouveaux directeurs départementaux interministériels.

Je précise que cette nouvelle organisation ne touche pas le réseau des sous-préfectures qui constitueront toujours pour vous les portes d'entrée de proximité vers les services de l'Etat de Beauvais.

En ce qui concerne les aspects budgétaires et fiscaux

1. Alors que l'Etat verra ses recettes fondre de 20% cette année, les collectivités locales pourront compter sur une progression de 2% de leurs concours budgétaires par rapport à 2008.

Nous n'avons pas oublié les collectivités locales en cette année de crise :

- Tout d'abord, avec une progression des dotations de 2% en 2009, elles bénéficient d'un « coup de pouce » de 1,6% par rapport à l'inflation (désormais estimée à 0,4%). Cela représente 900 M€ de « gain de pouvoir d'achat » pour les collectivités locales.
- Et surtout, un effort exceptionnel est réalisé pour soutenir l'investissement local dans le cadre du plan de relance : la mesure de remboursement anticipé de FCTVA va coûter près de 4 Md€ au budget de l'Etat :

C'est 4 Md€ qui pèseront bien sur le déficit budgétaire de l'Etat en 2009 ; c'est 4 Md€ qui viennent soulager les comptes financiers des collectivités locales et leur permettent d'investir davantage. Pour donner un caractère concret à mon propos, dans l'Oise, ce sont 21 M€ qui ont déjà été versés au titre de cette mesure, à la fin du mois de septembre, aux communes ayant conclu une convention avec le préfet ; 10 M€ au département.

Pour 2010, l'effort de l'Etat ne sera pas réduit. Avec une progression de 1,2% l'an prochain, les concours financiers aux collectivités locales connaîtront une évolution ni plus ni moins favorable que les autres postes de dépenses de l'Etat.

Mais cet ensemble regroupe deux composantes désormais bien distinctes :

- D'une part le FCTVA. Sur ce sujet, nous avons entendu les élus : le FCTVA est un remboursement forfaitaire sur les investissements réalisés par les collectivités.

Il n'est donc pas inclus dans l'« enveloppe normée ». Le FCTVA progressera librement, et il n'est pas question qu'une progression plus forte que prévue du FCTVA conduise à « écraser » les autres concours.

- D'autre part les dotations proprement dites, au premier rang desquels la DGF. Leur progression sera limitée à 0,6%.

0,6%, c'est la moitié de l'inflation prévue pour 2010. Je n'ai pas de difficulté à assumer ce décrochage par rapport à l'inflation. J'entends déjà les accusations de rigueur mais à ceux-là, j'aimerais rappeler que l'Etat apporte la preuve qu'il est possible de geler, ou presque, l'évolution de ses dépenses courantes.

C'est le résultat d'efforts sans cesse renouvelés pour adapter les modes d'organisation, les modes d'intervention aussi, dans l'objectif du meilleur service public au moindre coût.

J'ajoute que la garantie d'une progression, même modeste, des concours financiers de l'Etat, c'est un facteur de stabilité des budgets locaux.

Les collectivités locales ont trop souvent reproché à l'Etat le poids de ses subventions dans leurs budgets et le moindre dynamisme de leurs recettes pour ne pas reconnaître aujourd'hui que, grâce à ces concours, la crise les a largement épargnées.

Enfin, à ceux qui regretteraient les anciens mécanismes d'indexation en vigueur jusqu'en 2008 (inflation + la moitié de l'évolution du PIB), je ferais observer que, si ces mécanismes avaient été appliqués, les collectivités locales auraient été perdantes de 0,7% sur la période 2008-2010 par rapport à ce que nous proposons cette année.

2. Je l'évoquais il y a quelques instants, les collectivités locales doivent faire preuve de la même maîtrise des dépenses que l'Etat. En dix ans les collectivités territoriales, leurs établissements locaux, et les structures intercommunales ont enregistré une augmentation de leurs effectifs de + 440 000 agents (soit 33,7%, transfert inclus). C'est considérable en comparaison des 44 000 agents qu'a engagé l'Etat sur la même période. C'est autant de dépenses supplémentaires qui expliquent l'augmentation des impôts locaux. C'est autant de latitude en moins pour investir.

Dans une démocratie, la classe politique ne gagne jamais à « tordre » les faits, sauf à vouloir décrédibiliser l'action publique. Si nos contribuables doivent supporter localement la charge des dérapages financiers, il ne faut pas en appeler au désengagement de l'Etat.

3. J'en viens à la Taxe professionnelle qui concentre une bonne part de vos inquiétudes.

Vous le savez, il y a un véritable consensus pour considérer que cet impôt est « stupide » car il taxe le plus durement les entreprises qui investissent en France. Le président Mitterrand était en effet le premier à le dire. Il faut savoir que, d'après le PDG de Renault, une voiture construite en France supporte un coût de taxe professionnelle de 250€. C'est une invitation à la délocalisation et un frein à la compétitivité de nos entreprises.

Le schéma de remplacement de la taxe professionnelle que nous proposons est parfaitement équilibré. Il garantit à travers la cotisation locale d'activité, qui pèsera sur les terrains et les immeubles (une espèce de taxe d'habitation des entreprises), le maintien d'un lien entre les entreprises et les collectivités locales. C'est important car il faut que les collectivités continuent à être incitées à accueillir des entreprises.

Par ailleurs, la création d'une cotisation complémentaire progressive sur la valeur ajoutée va permettre de taxer les entreprises en fonction de la richesse réellement créée.

Je rappelle que le gain moyen attendu pour les entreprises est de l'ordre de 23% et plus de 36% pour les secteurs industriels. Au demeurant, il sera équitablement réparti entre petites et grandes entreprises.

Je tiens à être très clair, aucune collectivité ne sera lésée par cette réforme. Elles conserveront leur niveau de ressources.

S'agissant du détail des nouvelles ressources, nous souhaitons que cette question fasse l'objet d'un large débat avec les parlementaires. C'est pourquoi je ne peux guère m'avancer sur cette question.

Cela étant, je peux vous assurer que nous veillerons avec la plus grande vigilance au sort des communes et des intercommunalités.

Parce que le niveau communal est le plus proche des citoyens, parce que nous sommes jour après jour, heure après heure, comptable de nos actions devant eux, il faut que les communes gardent une véritable autonomie dans la fixation des recettes fiscales, ce qui suppose de la transparence et des ressources claires et lisibles.

Les collectivités locales ne sont pas hors de la crise.

Ces réformes ne sont pas dirigées contre les collectivités locales ; elles sont au contraire pensées pour conforter leur place dans notre démocratie locale.

Il est indispensable de moderniser notre organisation locale, pour qu'elle soit plus efficace, plus réactive, plus démocratique, plus forte, et corrélativement moins complexe, moins coûteuse, moins lourde.

Je pense en outre que l'Etat donne chaque jour l'exemple de la réforme et que nos concitoyens ne comprendraient pas qu'il ne soit pas accompagné par l'ensemble des collectivités territoriales parce qu'il y va de l'intérêt national. »

La séance est clôturée à 13H45.

Le Président

Le Secrétaire Général

Alain VASSELLE

Jean-Paul DOUET

